

1026 Echandens-Denges 021/3314141 www.agefi.com/

Genre de média: Médias imprimés Type de média: Magazines populaires Tirage: 19'485



Page: 9





Référence: 90705659 Coupure Page: 1/2

La blockchain, l'outil clé qui améliore le contrôle interne

Nathalie Brender/Marion Gauthier

Professeure associée et responsable de la filière Economie d'entreprise/Adjointe scientifique, HEG Genève, HES-SO

La blockchain est aujourd'hui sortie de sa phase hypermédiatisée au profit de l'intelligence artificielle (IA) pour devenir une technologie à disposition dans la boîte à outils des entreprises. Néanmoins, compte tenu de sa nature - une sorte de «grand livre» qui utilise la cryptographie pour sécuriser et valider de manière décentralisée les transactions - elle présente un fort potentiel pour les activités de contrôle sur les processus d'une organisation et pourrait alors améliorer la qualité du contrôle interne et faciliter les travaux d'audit.

De nombreuses organisations appliquent le modèle des «trois lignes de défense». Il propose un cadre de gouvernance qui permet de définir les responsabilités de la gestion des risques et de conformité au sein d'une organisation. Chaque ligne joue un rôle précis et complémentaire dans la gestion des risques: la première agit au niveau opérationnel et les contrôles sont effectués au plus près de la survenance du risque par les collaborateurs impliqués dans la réalisation des différentes tâches d'un processus. La deuxième effectue des contrôles de cohérence pour s'assurer que les contrôles et mesures mis en place par la première ligne permettent de maîtriser les risques. Alors que la troisième ligne, l'audit interne, fournit une assurance indépendante au conseil d'administration sur la maîtrise des opérations et des risques qui leur sont associés.

Enfin, à un niveau directement «on chain», on pourrait imaginer des «smart contracts» qui seraient mis en œuvre pour exécuter des modèles de contrôles prédéfinis. Cette utilisation de la blockchain permettrait alors dès le premier niveau de renforcer les contrôles de la première et seconde ligne de défense, tout en facilitant les travaux de la

« Une conséquence potentielle de l'utilisation de la blockchain est de passer d'un rôle plus statique à un rôle plus dynamique et prospectif. >>

L'utilisation de la blockchain dans les activités de contrôle contribuerait à trois niveaux à l'amélioration de celui-ci. Premièrement, elle permettrait d'enregistrer les traces d'un contrôle effectué soit manuellement, soit au sein d'autres systèmes informatiques tels qu'un ERP. Ensuite, la blockchain pourrait permettre d'enregistrer les traces de contrôles effectués selon un modèle (par exemple un processus déjà enregistré) ou suivant des règles imposées par des politiques spécifiques.

troisième ligne, l'audit interne, ainsi que de l'audit externe, souvent nommée quatrième ligne. C'est ce que démontre un projet de recherche financé par le Fonds national suisse (FNS) de la recherche scientifique, réalisé conjointement par la HEG Genève et l'Université de Genève, qui propose un modèle conceptuel de contrôle basé sur la blockchain ainsi que le prototype qui lui est associé.

Une conséquence potentielle de l'utilisation de la blockchain par les professions de l'audit et Date: 24.01.2024



L'Agefi 1026 Echandens-Denges 021/ 331 41 41 www.agefi.com/ Genre de média: Médias imprimés Type de média: Magazines populaires Tirage: 19'485 Parution: 2x/semaine



Page: 9 Surface: 36'376 mm² **Hes**·so

Ordre: 1073023 N° de thème: 375.009 Référence: 90705659 Coupure Page: 2/2

du contrôle pourrait être la redéfinition la portée et des limites de certaines activités dans les pratiques d'audit, passant d'un rôle plus statique à un rôle plus dynamique et prospectif. Pour les





auditeurs internes et externes, cela pourrait changer la façon de réaliser les audits, de manière continue, en consacrant ainsi plus de temps aux questions nécessitant développement et jugement professionnel.

Cette approche novatrice du contrôle permettrait une gouvernance plus inclusive et participative et offrirait aux porteurs des trois lignes de défense, au conseil d'administration, aux auditeurs externes ainsi qu'aux instances de surveillance («régulateurs») des preuves quasi en temps réel de manière continue, avec un niveau de garantie plus élevé quant à son immuabilité et donc à sa fiabilité.

